



PRÉFET DE LA RÉGION RÉUNION

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le 23 avril 2020

Production de masques grand public à La Réunion

Jacques Billant, préfet de la Réunion a visité aujourd'hui les ateliers de confection de masques grand public de la Mairie de Saint-Denis et de TiTang récup'. Il salue ces initiatives solidaires qui permettront d'accompagner le déconfinement et la reprise de l'activité économique, en sécurisant les salariés d'entreprises locales, notamment du secteur industriel, commercial et logistique.

Les trois types de masques

Il existe trois type de masques : les masques FFP, les masques chirurgicaux et les masques grand public. Chaque catégorie est destinée à une utilisation spécifique et pour une durée variable.

1/ Les masques FFP sont des masques de protection respiratoire qui protègent le porteur de potentiels agents infectieux présents dans l'air.

Ils sont classés en 3 catégories selon leur degré de filtration :

- FFP1 : filtrage d'au moins 80 % des aérosols
- FFP 2 : filtrage d'au moins 94 % des aérosols
- FFP3 : filtrage d'au moins 99 % des aérosols

Ces masques sont réservés au personnel médical réalisant des actes intrusifs sur des patients atteints du Covid-19. Ils ne peuvent être portés que pendant une courte période. Le port de masques FFP nécessite une expertise pratique.

Ils sont qualifiés par la norme européenne EN149. D'autres normes existent pour ce type de produits. Une liste d'équivalence de normes a été établie, autorisant ainsi l'importation et la commercialisation de produits ne répondant pas à la norme EN 149. Elle permet la mise sur le marché d'un plus grand nombre de masques.

2/ Les masques chirurgicaux sont des dispositifs médicaux, à usage unique.

Ils permettent d'éviter la propagation de germes par voie aérienne et la contamination des personnes à proximité du porteur.

Ces équipements ont vocation à être utilisés principalement par le personnel médical ou dans le cadre d'activités professionnelles répondant à une réglementation spécifique.

Contact presse
Service régional de la communication interministérielle

Téléphone : 0262 40 77 77
Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr
Twitter : @Prefet974
Facebook : @Prefet974

3/ Les masques alternatifs dits « grand public » ont vocation à compléter les gestes barrières et les règles de distanciation sociale.

Ils sont principalement destinés aux personnes saines ou asymptomatiques et sont un outil complémentaire pour contribuer à la prévention du COVID-19 dans le milieu professionnel notamment.

Il existe 2 catégories de masques grand public :

- GP 1, filtrant 90 % des particules 3 microns destinés aux professionnels en contact avec du public (policiers, gendarmes, hôtesses de caisse, etc.).
- GP 2, filtrant 70 % des particules, destinés à l'usage d'individus ayant des contacts occasionnels avec d'autres personnes.

A partir du 11 mai, l'Etat, en lien avec les maires, permettra à chaque Français de se procurer un masque grand public.

Ce type de masque peut être caractérisé avec les spécifications AFNOR S76-001.

Un processus de caractérisation a été mis en place pour les masques grand public

Ce processus n'est pas une normalisation, qui implique des spécifications techniques et une validation du procédé de production, mais une « caractérisation » des produits que les entreprises peuvent demander.

Les matériaux et les prototypes de masques peuvent être envoyés à l'Institut français de la mode, du textile et de l'habillement (IFTH) ou à la Direction Générale des Entreprises (DGE), qui réalisent des tests reproduisant divers cycles d'entretien, de lavage, séchage et de repassage. Un rapport de test est ensuite envoyé aux entreprises productrices.

Une capacité de production de masques grand public a identifié à la Réunion.

Cette offre est notamment structurée par la production :

- des ateliers et chantiers d'insertion (environ 92 000 masques par mois)
- la Société dionysienne de confection (environ 40 000 masques par mois et 200 000 masques en kit par mois)
- certaines associations, notamment avec l'association de coopération humanitaire (environ 6 000 masques par mois)

Une démarche de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat est également en cours répertoriant les artisans du secteur de la couture s'engageant à produire selon le modèle AFNOR 28 125 unités hebdomadaire.

À ce jour 95 entreprises ont répondu positivement et seront référencées sur le site internet www.reparer.re, avec une géolocalisation des ateliers. Ce pool d'artisans sera régulièrement mise à jour et enrichi.

Par ailleurs d'autres initiatives de production de masques sont en cours de structuration :

- à la mairie de Saint-Denis (production de 200 000 masques) ;
- à la mairie de Saint-André (production de 120 000 masques) ;

Contact presse
Service régional de la communication interministérielle

Téléphone : 0262 40 77 77
Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr
Twitter : @Prefet974
Facebook : @Prefet974

- une démarche a été initiée par le Conseil départemental avec le Syndicat des couturières projetant une production de 300 000 masques sur 20 jours avec un démarrage d'ici la fin avril ;
- des démarches d'import d'unités de production de masques depuis les pays voisins.

Trois démarches de caractérisation sont en cours sur le territoire : TITANG RECUP, AFAR, SCD.

Plusieurs entreprises et administrations ont effectué des commandes de masques

A ce stade les commandes émanent du monde associatif, des collectivités territoriales, des entreprises.

- Pour les acteurs des ateliers et chantiers d'insertion, la distribution se fait essentiellement en direct avec une centralisation des commandes : commande@titangrecup.re. Les produits sont livrés ou récupérés directement par les clients.
- Pour la SCD, la commercialisation s'effectue dans les locaux de vente.

La fourchette de prix des différents intervenants s'établit entre 3,00 €HT et 6,50€HT.

Retrouvez tous les liens utiles

- Référentiel AFNOR de fabrication des masques et patron : <https://masques-barrieres.afnor.org/home/telechargement>.
- Démarche de caractérisation des masques grand public pour les entreprises : <https://www.ifth.org/2020/04/20/covid-19-masques-et-surblouses-guides-et-documents-ifth/>
- Plateforme nationale de mise en relation des professionnels <https://stopcovid19.fr/customer/account/login/>
- informations sur l'import de masques, l'approvisionnement en équipement de protection <https://www.entreprises.gouv.fr/>

Contact presse Service régional de la communication interministérielle

Téléphone : 0262 40 77 77
Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr
Twitter : @Prefet974
Facebook : @Prefet974